



Indemnité de licenciement, combien de mois ?

Par **MORFIN**, le 27/11/2009 à 16:25

Bonjour,

je suis cadre depuis 2 ans dans une entreprise dépendant de la convention collective des carrières et matériaux. En cas de licenciement (économique ou absence injustifiée) à combien de mois de salaires ai je droit ? l'entreprise me dit 1, on m'a dit 6 (semaine des avocats) par ailleurs, merci de votre éclairage.

Salutations

Par **Cornil**, le 29/11/2009 à 23:25

Bonnoir "morfin"

Licenciement économique ou pour absence injustifiée, rien à voir!

En cas d'absence injustifiée (de longue durée), la sanction est en général le licenciement pour FAUTE GRAVE, privatif de toute indemnité de licenciement, et même de préavis!

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima

d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)